

COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Folio : 2025-014

Séance du 07 avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	6

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à treize heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAROCHE-PRES-FEYT s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre CHEVALIER.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28 mars 2025.

Vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BARRIER Pascal – M. CHEVALIER Pierre – Mme GATHIER Nicole - M. MASSIAS Aurélien
M. THOMAS Patrice - M. LOURADOUR Vincent

Absent : Mme THOMAS Alexandra

A été nommé secrétaire : Mme Nicole GATHIER

Objet : VOTES DES TAXES LOCALES 2025**2025-02-04**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux applicables concernant la taxe sur le foncier non bâti, le foncier bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré,

- Décide de conserver les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti :	35.50 %
Taxe sur le foncier non bâti :	56.83 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	6.19 %

- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception
de la sous-préfecture,**

A LAROCHE-PRES-FEYT, le 07 avril 2025.

Le Maire,

Pierre CHEVALIER

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
019-211910807-20250204-DE
A G E D I